

Formulaire de demande de Co-financement
 A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	World Wide Fund For Nature (WWF)/C4CF
Nom du contact	Bruno Perodeau
Adresse	14, Avenue Sergent MOKE, Commune de Ngaliema, Kinshasa/RDC
Téléphone	(+243) 99 891 37 73
Fax :	(+243) 81 2 16 169
E-mail :	

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Etude des Valeurs de Conservation sur 3 concessions attribuées à la société SODEFOR en RDC
--

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

Association sans but lucratif (Asbl)/Organisation Non Gouvernementale

4. EMLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
RDC	Provinces de Bandundu	Contrats de concession forestière 034/11, 038/11 et 039/11

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	Date fin	du	01/09/2013	au	30/04 /2014
Durée	8 mois				
Budget estimé	71.831 €				
Financement demandé	57.294 €				

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

Le projet comprend plusieurs composantes, forestières, sociales et environnementales. Ainsi, un inventaire statistique d'aménagement est désormais achevé sur 9 des 16 concessions, intégrant des relevés sur les diverses ressources valorisées sur la concession, dont ont découlées les mesures de gestion forestière durable prévues par le plan d'aménagement.

SODEFOR et FRM ont conduit des études permettant d'évaluer la biodiversité spécifique et écosystémique sur les concessions concernées par la présente intervention :

- Inventaire d'aménagement, inventaire multi-ressources portant sur l'ensemble des espèces ligneuses (tiges de plus de 10 cm de diamètres) et intégrant des relevés sur la faune, les Produits Forestiers Non Ligneux, la caractérisation des écosystèmes
- Cartographie forestière : caractérisation (par analyse couplée aux inventaires d'aménagement) et cartographie des écosystèmes forestiers, de l'utilisation des terres et des dynamiques d'occupation du sol.

En matière sociale, SODEFOR a engagé un dialogue et des collaborations avec les populations possédant des droits coutumiers sur les forêts concernées, avec en particulier :

-la réalisation d'études socio-économiques, qui ont été l'occasion d'un échange mutuel d'informations, apportées par SODEFOR sur le processus d'aménagement forestier, et par les communautés sur les usages faits des ressources et espaces forestiers, les besoins prioritaires en matière de développement économique. Les représentants de l'ensemble des villages concernés sur les concessions étudiées ont été ainsi rencontrés. Les résultats sont consignés dans les rapports d'étude socio-économique et ont guidé la définition des actions du volet social du plan d'aménagement.

- la négociation et la mise en œuvre d'accords constituant la clause sociale des cahiers des charges des contrats de concession, incluant le financement par SODEFOR de la réalisation d'infrastructures socio-économiques au profit des communautés locales (écoles, routes, centres de santé, etc.).

Sur la base de ces éléments, SODEFOR et FRM ont rédigé les plans d'aménagement des concessions, le premier (pour la concession 39/11 Bonkita) ayant été officiellement déposé auprès de l'administration provinciale des forêts du Bandundu le 4 avril 2013. Ces plans d'aménagement incluent un ensemble de mesures sociales et environnementales visant à préserver les différentes fonctions de la forêt, et notamment les valeurs de conservation.

SODEFOR souhaite désormais obtenir, d'ici 2014, une certification de ses productions. Les objectifs de l'entreprise en matière de gestion durable / certification de ces titres situés dans la Province du Bandundu sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Titres forestiers	Objectifs de certification		
	2013	2014	2015
Usine Nioki	FSC / CoC		
Usine Kinshasa	FSC / CoC		
CF 035/11-Madjoko	Certificat de légalité	FSC Controlled Wood	
CF 039/11-Bonkita/Nteno	Certificat de légalité	FSC Controlled Wood	Certificat de gestion forestière
CF 045/11-Isongo	Certificat de légalité	FSC Controlled Wood	
GA 019/03-Nioki/Kutu		Certificat de légalité	
GA 029/03-Bongimba		Certificat de légalité	
CF 034/11-Nongenturi		Certificat de légalité	
CF 038/11-Isoko		Certificat de légalité	

L'intervention prévue est une contribution à la préparation de l'entreprise à la certification forestière.

Ainsi donc, l'intervention vise l'atteinte de 2 résultats pour chaque concession forestière, étalés sur 8 mois allant du 1^{er} septembre 2013 au 30 avril 2014 ; pour une demande de cofinancement de 57.294 euros à fournir par PPECF, dont l'échéancier est le suivant :

- Au démarrage du projet : 28.647 €
- 4 mois après le démarrage : 20.000 €
- Solde 8.647 €

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

La société SODEFOR s'est donné pour objectif d'obtenir la certification du Forest Stewardship Council (FSC). Elle se doit donc de respecter les différents principes composant ce référentiel et en particulier le principe 9, qui mentionne « L'Organisation doit préserver et/ou accroître les Hautes Valeurs de Conservation dans l'Unité de Gestion en appliquant le principe de précaution » (Standard FSC, v5.0).

L'identification et la protection adéquate de Forêts à Haute Valeur pour la Conservation (FHVC), telles que définies dans le principe 9 du FSC, est donc une étape importante du processus de certification forestière. SODEFOR souhaite faire appel au PPECF pour se donner les moyens d'atteindre cet objectif de certification.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Le concept de HVC met l'accent sur les valeurs environnementales, sociales ou culturelles qui confèrent à une forêt donnée une importance exceptionnelle : il s'agit des Hautes Valeurs pour la Conservation (HVC) qui demandent à être identifiées et localisées et pour lesquelles des mesures de gestion doivent être mises en œuvre pour préserver les valeurs de conservation identifiées. Une HVC est définie comme « Une valeur biologique, écologique, sociale ou culturelle de signification exceptionnelle ou d'importance critique au niveau national, régional ou global. »

Un atelier de réflexion sur l'interprétation nationale du concept de HVC à l'échelle nationale de la RDC a été tenu, les résultats en ont été publiés en juillet 2012. Ces résultats serviront de référence pour la conduite de la présente étude.

SODEFOR et FRM disposent désormais d'une très bonne connaissance des aspects socio-environnementaux des 3 titres forestiers concernés par l'étude. Le tableau suivant reprend les différentes études menées sur chaque concession ainsi que leurs dates de réalisation :

	Titres Forestiers concernées par l'étude		
Garantie d'Approvisionnement :	n°021/03	n°028/03	n°032/03
Contrat de Concession Forestière :	n°035/11	n°039/11	n°045/11
Nom du titre forestier :	Madjoko	Bonkita / Nteno	Isongo
Etudes réalisées dans le cadre de la gestion durables de ces 3 titres forestiers :			
Inventaire forestier d'aménagement :			
<i>Pré-inventaire d'aménagement</i>	Mars - Avril 2007	Mars 2007	Février 2005
<i>Inventaire d'aménagement</i>	Sept. - Nov. 2008	Oct. 2007 - Fév. 2008	Août 2005 - Janv. 2006
<i>Cartographie forestière</i>	Août 2011	Septembre 2010	Juin 2006
<i>Rapport d'inventaire</i>	Août 2011	Septembre 2010	Juin 2006
Etude socio-économique :			
<i>Diagnostics de terrain</i>	Nov. 2007 - Août 2008	Nov. 2007 - Fév. 2009	Janvier - Juillet 2006
<i>Rapport socio-économique</i>	Juin 2012	Décembre 2010	Février 2007

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

Objectif général	Contribuer à la gestion durable des forêts de la RDC.
Objectifs spécifiques	Appuyer les entreprises concessionnaires de RDC à répondre aux exigences du principe 9 du FSC, concernant le « Maintien des Forêts à Haute Valeur pour la Conservation »
Résultats attendus	Identification des Valeurs de Conservation sur les 3 concessions forestières ciblées par l'étude
	Définition des mesures à mettre en œuvre pour préserver ces Valeurs de Conservation, ainsi que les actions de suivi
	Elaboration d'une procédure d'étude et de prise en compte dans la gestion des Valeurs de Conservation sur des concessions forestières en RDC

L'atteinte des objectifs et l'obtention des résultats attendus seront vérifiés aux travers d'indicateurs présentés dans le cadre logique. Par ailleurs, les sources d'informations pour ces indicateurs seront par ordre de préséance, en accord avec :

- Le *FSC Guidelines for principle 9 and HCV et plus précisément la note FSC-STD-01-001_V5_0_D5_0_EN_Explanatory_Notes* ;
- Le draft " Common Guidance for the Identification of High Conservation Values A good practice guide for identifying HCVs across different ecosystems and landuses" publication du HVCRN, juillet 2013;

qui constituent le document de référence pour l'ensemble des activités qui seront mises en place dans le cadre du projet. L'ensemble des résultats obtenus tout au long de cette étude seront notamment valorisés lors d'un atelier d'information et de concertation organisé à Kinshasa. Suite à cette intervention, SODEFOR rendra public un Résumé final, présentant les résultats d'identification, de gestion et de suivi des HVC afin de montrer son engagement vers la certification et la gestion durable des forêts et afin de faire profiter de la réflexion conduite d'autres parties-prenantes de la gestion des forêts de RDC.

Au terme de cette étude, l'objectif final visé sera l'intégration des résultats du projet dans les lignes directrices régionale et la réplification de ce projet à d'autres concessionnaires en RDC.

Dans le cadre de son partenariat avec la SODEFOR, WWF/C4CF assurera le suivi des interventions menées dans le cadre de cette étude sur les HVC.

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Les différentes parties prenantes concernées par le projet correspondent à l'ensemble des acteurs concernés par la gestion durable des forêts, à savoir l'Etat de RDC, les populations riveraines des concessions forestières, la société SODEFOR et les autres opérateurs forestiers de RDC. Les résultats attendus dans le cadre de cette étude pourront également être capitalisés à l'échelle sous-régionale.

L'identification des Hautes Valeurs de Conservation sur les 3 concessions forestières concernées par le projet impliquera la prise de mesure de gestion dont la mise en œuvre peut se faire par le biais de collaborations avec des structures spécialisées qui deviendront de ce fait partie prenante. Les bénéficiaires d'un tel projet sont :

- l'Etat de RDC à travers le développement du secteur économique forestier national, la garantie de durabilité de la ressource forestière et les bénéfices socio-environnementaux associés au niveau sous régional, national et mondial (HVC 1 à 4). L'intervention a vocation à être répliquable et à profiter à l'ensemble du pays en contribuant à la préservation des HVC au niveau national. A cet effet, un effort d'implication des parties-prenantes au niveau national (administration, secteur privé, société civile) sera fait, afin que tous bénéficient des apports de cette étude;
- les populations riveraines à travers le maintien de leurs droits d'usage (HVC 5), la préservation de leurs identités culturelles traditionnelles (HVC 6) ainsi que la préservation de leur environnement ;
- la société SODEFOR et ses employés à travers l'amélioration de ses performances (meilleure planification, capacités humaines...). Le perfectionnement de ses pratiques de gestion forestière lui permettra notamment d'accéder à la certification FSC et contribuera de ce fait à améliorer l'image de l'entreprise tant du point de vue sociale et qu'environnementale. La certification FSC lui assurera un accès durable aux marchés internationaux ;
- la capitalisation des résultats du projet constituera une base solide en vue de sa répliquabilité pour les autres sociétés forestières de RDC, par la remise au PPECF d'un rapport public de l'intervention ;
- La communauté internationale aux travers des services environnementaux rendus.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

L'intervention est pleinement intégrée dans une démarche de certification car son objectif spécifique vise à satisfaire le Principe 9 du référentiel FSC qui définit les forêts à haute valeur pour la conservation comme celles ayant une importance exceptionnelle à l'échelle nationale, régionale ou mondiale, grâce aux valeurs significatives qu'elles protègent ou aux attributs remarquables qui les caractérisent. Elles se déclinent en 6 types de HVC :

- HVC1: **Diversité spécifique** : Concentration mondiale, régionale ou nationale significative de valeurs pour la diversité biologique ;
- HVC2 : **Ecosystèmes et mosaïques au niveau paysage** : Vastes zones d'importance mondiale, régionale ou nationale à l'échelle d'un paysage ;
- HVC3 : **Ecosystèmes et habitats** : Zones dans des écosystèmes rares, menacés ou en danger ou zones qui contiennent ces types d'écosystèmes ;
- HVC4 : **Services écosystémiques critiques** : Zones qui fournissent des services environnementaux de base dans des situations critiques (ex. protection du bassin versant, contrôle de l'érosion) ;

- HVC5: **Besoins de communautés** : Zones qui jouent un rôle fondamental pour la satisfaction des besoins de base de communautés locales.
- HVC6 : **Valeurs culturelles** : Zone d'importance critique pour l'identité culturelle traditionnelle de communautés locales.

Il s'agit donc d'une étape indispensable en vue de s'assurer de l'obtention du label FSC lors d'un audit de certification.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

L'intervention répond aux objectifs du PPECF, défini par son cadre logique, et appuie en particulier l'atteinte :

- du résultat 1 « Appuyer la mise en place d'un cadre propice à la certification », en contribuant à la mise au point de l'approche nationale en matière de FHVC, à travers l'étude d'un cas concret qui permettra de tester et d'affiner l'approche nationale en cours d'élaboration,
- du résultat 2 « Appuyer des entreprises dans des activités directement liées à la certification », en intervenant dans la mise en œuvre d'approches FHVC.

Elle contribuera également aux activités de formation et sensibilisation des employés de l'entreprise bénéficiaire (résultat 2, activité « Appuyer les entreprises par des formations ») et des populations locales (résultat 1, sous-activité « Former / sensibiliser le personnel des entreprises et les populations riveraines sur la certification », à travers des réunions d'information et consultation qui seront tenues lors de la mission de terrain.

Par ailleurs, l'intervention met en œuvre des activités éligibles au PPECF, principalement un appui à l'identification des FHVC dans les concessions (définitions des FHVC et élaboration de boîtes à outils), mais aussi de « préparation à un pré-audit ou audit initial pour les entreprises non certifiées » (cf. liste non exhaustive d'activités éligibles donnée par l'Appendice A de la charte du PPECF).

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

Hypothèses :

Il est supposé que :

- les résultats de l'atelier de réflexion sur l'interprétation nationale du concept de HVC à l'échelle nationale de la RDC (publiés en juillet 2012), constituent la référence pour la conduite de la présente étude.

Risques :

Parmi les risques existants, on peut citer :

- La non acceptation par les parties prenantes des objectifs et mesures définis

Mesures d'atténuation : Mise en place d'actions de communication et d'un processus large de concertation de toutes les parties prenantes.

- Le manque d'implication des différentes parties prenantes vis-à-vis des enjeux de la certification FSC.

Mesures d'atténuation : l'intervention veillera à assurer une large information et sensibilisation, au niveau local et au niveau national.

- Certaines mesures de gestion qui seront prises ne dépendront pas directement de la SODEFOR mais pourront être du ressort de l'Etat par exemple.

Mesures d'atténuation : SODEFOR veillera à se rapprocher des services de l'administration concernés ou de structures spécialisées (ONG environnementales, par exemple) afin de trouver des solutions adéquates.